

**Lettre de la Très Révérende Mère Gabrielle Aymer de la Chevalerie adressée,
à la prière des membres du Chapitre de 1864, aux Sœurs de la Congrégation
des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très
Saint Sacrement**

Paris, 19 septembre 1864

Mes bien chères Sœurs,

Vos bonnes Mères, en revenant au milieu de vous, vous diront que vous n'avez cessé de nous être présentes dans toutes nos réunions, et que ce sont vos intérêts et vos besoins qui nous ont constamment occupées pendant nos délibérations.

Pour le temporelle, nous voyons avec plaisir que plusieurs de nos Mères Supérieures ont pu vous donner tout ce que nos saintes Règles vous accordent sous ce rapport, et que celles à qui le peu de ressources ôte cette facilité font néanmoins tout ce qu'elles peuvent pour arriver à ce résultat désiré.

Quant au spirituel, la partie la plus intéressante sans contredit de notre existence, j'ai entendu aussi avec la satisfaction la plus vive les bons témoignages que vos chères Mères m'ont rendus de vous.

Elles se sont pliées à me dire quelle est votre bonne volonté, votre piété, votre désir de bien faire votre dévouement dans les emplois qui vous sont confiés.

Malgré tous ces bons sentiments qui vous animent, et dont je suis heureuse de vous témoigner ma satisfaction, mes bien chères sœurs, votre vie spirituelle n'est-elle pas cependant susceptible d'amélioration ? Vous répondrez oui avec moi, j'en suis persuadée, et vous conviendrez facilement qu'en observant avec plus de fidélité encore les vertus dont je vais vous recommander la pratique, vous éviterez beaucoup de fautes, vous acquerrez de grands mérites, et vous serez plus heureuses dès cette vie : n'est-ce pas là toute votre ambition comme la mienne ?

Relisez attentivement, mes chères sœurs, l'article 5 du chapitre préliminaire de nos saintes Règles, et demandez-vous si vous avez sérieusement travaillé jusqu'ici à retracer en vous la vie crucifiée de notre Divin Sauveur, et quels efforts vous avez faits pour réprimer vos sens. L'Esprit Saint nous l'a dit : c'est par nos fenêtres que la mort s'introduit dans nos maisons, c'est-à-dire que le péché entre dans nos âmes. Votre désir d'imiter le Divin Cœur de Jésus vous fera prendre ensuite la résolution d'être plus silencieuses, surtout le matin au sortir de la sainte messe, dans les escaliers et les corridors, excepté le temps de la récréation, si on la prenait dans les corridors ; et, en tout temps, de veiller davantage sur vos paroles, c'est le moyen d'observer plus de recueillement. Par là, vous mènerez une vie plus intérieure, plus unie à Dieu.

D'un autre côté, pour l'édification des élèves et des étrangers avec lesquels nous sommes si souvent en rapport : qu'on n'entende jamais d'éclats de voix, de rires immodérés, de conversations sur les nouvelles du monde, de questions indiscretes sur les familles des sœurs, des novices et des élèves, sur les emplois de chacune, sur les raisons qui ont motivé les déplacements de quelques-unes d'entre vous. De même les sœurs qui vont dans une maison, soit en passant, soit pour y rester, ne doivent jamais se permettre de faire connaître ce qui s'y passe ; et personne n'oubliera que l'on se rend coupable d'un péché plus ou moins grave en parlant avec peu de charité de ses sœurs, et à plus forte raison des Supérieurs.

Amusez-vous bien franchement aux récréations, mes chères sœurs, qu'elles soient gaies, et elles le seront d'autant plus que vous aurez fait plus généreusement à Dieu les petits sacrifices qu'il aura demandés de vous. Je vous engage beaucoup à être plus exactes à cet exercice de la récréation, il a une bien plus grande importance qu'on ne le croit généralement, et je vous recommande fortement de ne pas vous en dispenser sans nécessité et sans permission. L'article 9 du chapitre VIII de nos saintes Règles est formel à cet égard, observez-le donc avec la plus grande exactitude.

Si vous êtes obligées de sortir, de voyager, rappelez-vous que vous ne devez pas adresser inutilement la parole aux étrangers, ni parler longuement entre vous, ce qui serait peu édifiant pour les personnes séculières qui ne manquent pas de nous observer. Ayez aussi la plus grande retenue dans les gares, dans les rues, où l'on ne doit jamais parler haut lorsqu'on est obligé de le faire.

Mais, mes bien chères sœurs, s'il est vrai qu'il faut observer la plus grande réserve et une modestie vraiment religieuse dans les voyages et les sorties, n'est-il pas vrai qu'il faut observer la plus grande réserve et une modestie vraiment religieuse dans les voyages et les sorties, n'est-il pas vrai aussi qu'il est bien à désirer que ces voyages et ces sorties deviennent de plus en plus rares parmi nous, dont un des buts est de retracer la vie cachée de Notre Seigneur ? Nous devons donc nous trouver le moins possible au milieu du monde, nous nous rappellerons que les promenades, les voyages et les sorties fréquentes nous feraient bientôt perdre l'esprit de notre saint état, et sont d'ailleurs en opposition directe avec la clôture, dont nous devons avoir au moins l'esprit, en attendant que nous en ayons la pratique. Afin de conserver cet esprit, reportons-nous souvent à ce qui se passait sous nos Vénérés Fondateurs : personne ne songeait à sortir ni à voyager, et tout le monde était heureux.

L'esprit de clôture doit nous faire craindre de nous trouver dans le monde, et aussi de l'introduire chez nous. En conséquence, une bonne religieuse ne doit rien faire pour s'attirer des visites, elle doit plutôt les éviter si elle le peut, et ne jamais en prolonger la durée inutilement. « Il nous a semblé suffisant de permettre aux sœurs de voir leurs parents une fois par mois lorsqu'ils habitent la même ville ou les environs, à l'exception des pères et mère qui peuvent venir tous les quinze jours. Il est à désirer que les visites se fassent autant que possible le dimanche, qu'elles ne se prolongent pas au-delà d'une heure. Si l'on en recevait dans la semaine, il paraît à propos de n'y rester qu'une demi-heure.

Vous savez, mes chères Sœurs, que pendant l'Avent et le Carême, temps de pénitence et de recueillement, il est d'usage que nous évitions toutes les visites inutiles, et que vous n'écriviez que pour des affaires tout à fait nécessaires.

Je sais, mes chères Sœurs, quel respect vous avez conservé pour nos Vénérés Fondateurs, aussi est-ce avec confiance que je viens vous proposer de renoncer à certains usages qui étaient inconnus de leur temps, et dont l'introduction a amené bien des inconvénients de tout genre parmi nous. Je veux parler de la facilité de recevoir de l'argent de ses parents, et d'avoir des bourses particulières.

Vous conviendrez avec moi que le désir de posséder est à fait opposé à la vertu de pauvreté ; et cependant, combien n'est-il pas arrivé de fois qu'on a employé bien des moyens pour se faire donner ce qu'on désirait avoir. Sans condamner ici personne, mes bien chères Sœurs, et en reconnaissant, au contraire, que généralement la pauvreté est observée chez nous, je ne puis cependant m'empêcher de m'élever contre ce qui me paraît contraire à vos intérêts et à votre bonheur. Tous les membres du Chapitre général, dont je vous transmets d'ailleurs ici les sentiments en même temps que les miens, pensent qu'il est très essentiel de revenir aux traditions et aux exemples de nos premières Mères, dont le détachement était si parfait, et la pauvreté si admirable. Ainsi, je vous en prie, mes chères Sœurs, qu'il ne soit plus question parmi vous de bourses particulières. Qu'aucune sœur ne se permette jamais de rien demander à qui que ce soit, ni directement, ni indirectement ; mais adressez-vous tout simplement à vos Mères Supérieures, et exposez-leur le besoin que vous avez de telle et telle chose. Je préfère infiniment que vous receviez de la maison ce qui vous est nécessaire que de la demander au dehors. Les sœurs qui seraient tentées de trouver ces recommandations mauvaises et pas trop gênantes, ne devraient-elles pas craindre d'être déjà bien éloignées de l'esprit de pauvreté commandé par nos saintes Règles, qui veulent que nous ne soyons pas même propriétaires des vêtements dont nous nous couvrons ? Vous pourrez continuer à demander des timbres-poste à vos parents pour affranchir les lettres que vous leur écrivez. Mais ils ne doivent servir qu'à cet usage, et, pour le bon ordre, je désire que vous n'en conserviez pas plus de cinq, et que les autres soient remis en dépôt à la Mère Supérieure ou à l'Econome.

Si, malgré l'esprit de détachement dont vous devez faire preuve en toute occasion, on vous offrait quelque chose, mes chères Sœurs, remettez-le promptement à la Mère Supérieure, vous rappelant qu'elle peut librement en disposer comme elle le jugera convenable. Quant aux petits présents que les pensionnaires pourraient avoir le désir de vous faire, dites que vous ne pouvez pas les recevoir ; ne les acceptez jamais avant qu'elles aient pu obtenir ma permission pour vous les offrir ; car je me suis réservé le droit de donner cette permission, ainsi que le veut la Règle ; cet article vous prouve combien peu c'était l'intention de la Bonne Mère qu'on fit des cadeaux, puisqu'elle a mis tant de difficultés pour qu'on pût les accepter.

La sainte vertu de pauvreté, comme tous les autres vous le disent, retranche tous les objets de valeur, nous désirons donc que les sœurs n'en reçoivent jamais en or, et le moins possible en argent. Point de bagues, point de montres en or, point de ces petits objets de curiosité qui entretiennent dans le cœur d'une religieuse le goût des choses du monde ; mais, au contraire, recherchons toujours ce qu'il y a de plus simple, de plus modeste, comme bien plus conforme à la sainte vertu de pauvreté : c'est vraiment ce qui nous donnera de la ressemblance avec le Divin Enfant de Bethléem.

Si je ne connaissais votre extrême bonne volonté, mes chères Sœurs, je m'arrêteraï là, et je ne demanderais pas à quelques-unes d'entre vous un nouveau sacrifice ; mais je vous connais trop généreuses pour reculer devant ce qui peut contribuer à votre avancement spirituel. Je vais donc vous dire franchement ma pensée : c'est que je remarque que toutes les petites chapelles qui sont maintenant d'un usage si commun dans nos maisons, ont cependant bien des inconvénients. Ainsi on s'expose à pécher contre le vœu de pauvreté en cherchant à se procurer ce qu'il faut pour orner sa sainte Vierge : on s'attache à ces petits oratoires et par là on blesse la sainte vertu de pauvreté : peu importe au démon l'objet auquel on tient ; que ce soit une statue pieuse ou toute autre chose, pourvu qu'on s'y attache, il est satisfait. Enfin, la dévotion s'épuise dans les efforts qu'on fait pour bien orner sa chapelle, et puis on délaisse les Saintes Vierges placées dans nos églises.

Croyez-moi, mes bien chères Sœurs, tout ce qui est particulier n'est pas bien conforme à l'esprit religieux, même la dévotion. Aimons les dévotions communes ; si nous pouvons disposer de quelque chose, que ce soit en faveur de l'autel commun. Je compte trop sur votre bonne volonté, mes chères Sœurs, pour ne pas être persuadée que vous comprendrez mes raisons, et que, la première fois que j'aurai le plaisir de vous voir, je pourrai constater que votre dévotion a pris un essor plus véritable, et qu'elle se montre surtout par l'invitation des plus beaux exemples que je puisse jamais vous proposer : ceux des Cœurs sacrés de Jésus et de Marie.

Vous estimez sans doute beaucoup, mes chères Sœurs, la grande grâce que le Bon Dieu nous a faite de nous appeler à l'insigne honneur de l'adorer le jour et la nuit ; vous comprenez de plus en plus par conséquent avec quel respect vous devez vous présenter devant sa Majesté Sainte. Quelques petits règlements que je vais vous présenter pourront aider votre piété. J'y ajouterai quelques usages que je désire rendre communs à toutes nos maisons, afin qu'il y ait plus d'uniformité, plus d'ensemble, comme nous le recommandent nos Saintes Règles.

Les Sœurs s'inclineront respectueusement lorsqu'on prononcera le saint nom de Jésus, ainsi qu'au Gloria Patri et au Sanctus du Te Deum.

On devra réciter posément l'office en s'arrêtant à la médiate.

On n'entrera jamais à l'église avec un tablier, à moins qu'on y aille pour travaux. On ne s'y présentera pas non plus sans être convenablement habillée.

On doit toujours avoir un voile, les sœurs en couleur en auront un noir. La sacristine devra prendre le sien pour arranger l'autel dans la journée, les dimanches et les fêtes, et toujours quand le Saint-Sacrement est exposé ; elle évitera alors de passer devant l'autel.

Par respect pour le Saint Sacrement, on évitera de parler haut près de l'église.

Les adoratrices ne doivent pas se saluer quand le Saint-Sacrement est exposé. Les jours ordinaires, le salut qu'elles se font doit être moins profond que celui qu'elles font au Saint-Sacrement.

On fait au chœur le salut religieux et non des révérences.

C'est toujours la personne qui vient relever à l'adoration qui doit commencer le Vivat.

On devra faire l'adoration à la place destinée à l'adoratrice depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à huit heures et demie du soir, et toutes les sœurs qui s'y présenteront devront être revêtues du costume religieux et du manteau rouge.

Lorsqu'on chante le Salve Regina de règle on restera debout pendant l'antienne et jusqu'à la fin de l'Oremus.

On commencera la lecture de piété, matin et soir, par quelques articles de la Règle.

A la suite de la prière du matin, on fera la méditation, en commençant par la prière : Mon Dieu je crois etc. On la terminera par le Sub Tuum.

Les sœurs sont engagées à s'occuper du point de méditation le soir en se couchant et à la repasser le matin en s'habillant. On leur recommande aussi fortement de s'appliquer à l'examen particulier pendant le silence qui suit une des deux lectures.

Au chapelet, l'usage est de s'asseoir au commencement de la seconde dizaine jusqu'à la fin de la quatrième. A la fin de la dernière dizaine, on demandera l'augmentation de la dévotion aux Sacrés-Cœurs.

Il y aura toujours un calendrier de la Congrégation à la chambre commune et les sœurs ne négligeront pas de le consulter, afin de savoir quel office on fait à l'église.

Conformément au désir exprimé par le Bon Père dans sa lettre circulaire, il nous paraît à propos qu'on lise l'extrait de la règle de Saint Benoit aux Quatre Temps de chaque année.

Autant que possible, on sonnera tous les exercices cinq minutes avant l'heure prescrite pour les commencer.

Aucune Sœur ne se lèvera sans permission avant l'heure désignée ; on ne s'habillera pas non plus avant que le signal du lever soit donné, et jamais dans son lit.

En demandant la permission de s'absenter, les sœurs conserveront l'usage pratiqué du temps de la Bonne Mère de dire dans quel endroit elles vont.

Il est fortement recommandé aux sœurs de ne pas mettre leurs bonnets en arrière, mais au contraire de se coiffer bien modestement. Elles devront aussi faire attention à faire descendre leurs voiles un peu au-dessous de la garniture du bonnet.

Les sœurs chargées du linge et des vêtements ne les détruiront jamais sans les soumettre à l'examen de la Mère Supérieure ou de l'Econome.

Les cadeaux faits aux parents ne seront jamais que des objets de piété et de peu de valeur.

On remarque avec peine que l'Article relatif aux Proclamations n'est pas pratiqué : rappelons-nous, mes chères Sœurs, que nous sommes toutes intéressées à voir la Règle en vigueur, et prenons tous les moyens nécessaires pour la maintenir. La Règle est la gardienne des vœux, de sa pratique dépendent l'avancement dans les vertus religieuses et la conservation des communautés.

Cette dernière recommandation m'amène tout naturellement, mes bien chères Sœurs, à vous dire un mot de la vertu si difficile à pratiquer et pourtant si nécessaire, de l'humilité ? N'est-ce pas le défaut qui lui est contraire qui cause tous les petits chagrins dont vous vous plaignez quelquefois, et qui amène les difficultés que vous avez les unes avec les autres ? L'humilité bien comprise et bien pratiquée ferait d'une communauté religieuse un ciel anticipé. Je vous engage donc fortement, mes bien chères Sœurs, à la perfection. Que votre examen particulier pende à détruire en vous l'amour-propre, l'attachement à votre manière de voir, et vous établisse solidement dans la pratique d'une véritable humilité d'esprit et de cœur. Soyez parfaitement indifférentes aux emplois qui pourront vous être confiés ; mais si vous deviez avoir une préférence, rappelez-vous que ce ne devrait être que pour les emplois les plus bas aux yeux des hommes, vous souvenant que ce sont ceux qui vous rapprochent le plus des exemples du Divin Sauveur. Celles qui sont employées aux classes devront se trouver heureuses d'être mises auprès des enfants pauvres, et préféreront toujours, par un sentiment d'humilité, les classes les moins élevées aux premières. Il serait en effet déplorable que, dans une communauté religieuse, on se portât de préférence à ce qui est estimé des hommes, et qu'on préférât les maisons plus considérables à celles qui le sont moins.

Toute réflexion de ce genre, ainsi que tout ce qui s'y apporte, est entièrement opposé aux maximes de l'Évangile, et aux exemples du Divin Sauveur, dont la vie, depuis l'étable jusqu'au Calvaire, n'a été qu'un long exemple du détachement de toutes choses, et de l'humilité la plus profonde. Je vous laisse en présence de ce divin modèle, mes chères Sœurs, en vous engageant encore à l'étudier avec la plus grande attention. Vous l'avez déjà fait, Dieu merci, et en terminant, j'aime encore à rendre justice à vos bonnes et excellentes dispositions ; elles n'ont fait qu'accroître dans les saints exercices de la retraite que vous venez d'avoir dernièrement : vous vous êtes demandé, comme saint Bernard, ce que vous êtes

venues faire ici, et vous vous êtes répondu que vous êtes venues en religion pour faire triompher la grâce sur la nature ; vous y êtes venues pour faire abnégation de vous-mêmes, prendre votre croix et suivre Jésus-Christ.

Courage donc, mes biens chères Sœurs, ne cessez pas de combattre cette nature ennemie dont on paie si cher les exigences, et vous goûterez de plus en plus les douceurs promises aux âmes vraiment détachées d'elles-mêmes et de tout ; vous verrez par expérience que le joug du Seigneur est doux et que son fardeau est léger.

Je vous envoie copie de l'épithaphe mise sur la tombe de notre Bonne Mère. « Montrons-nous toujours les dignes filles de celle que la Divine Providence choisit pour être notre fondatrice, notre mère et notre modèle ; prions-là de nous obtenir du Divin Cœur de Jésus, par l'entremise du Cœur immaculé de Marie, la grâce d'être fidèles à notre sublime vocation, et d'en remplir exactement tous les devoirs. »

Je vous embrasse avec la plus tendre affection, mes bien chères Sœurs, en vous assurant du sincère intérêt que vous porte, dans l'amour des Divins Cœurs.

Votre toute dévouée
Sœur Gabrielle Aymer

P.S. Vous êtes prévenues, mes chères Sœurs, que j'annule par cette lettre, toutes les permissions que j'aurais pu donner antérieurement.